



# PACTE TERRITORIAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DANS LE MORBIHAN 2014-2020

**PARCOURS INTÉGRÉ** - Expérience - Ressources  
Compétences - Emploi - Territoires - Formation - Logement  
Insertion - Participation - **INCLUSION ACTIVE** - Mobilité  
Ensemble - Solidarité - Travail - Accompagnement  
Partenaires - Social - Encouragement - Bienveillance  
Santé - Coopération - Décloisonnement  
Constructive - Accès aux droits - Ouverture

CONSTRUIRE ENSEMBLE DES PARCOURS VERS L'EMPLOI

MODALITÉS DE SUIVI ET DE PILOTAGE  
DES 6 ORIENTATIONS ET DÉCLINAISONS  
D'ACTIONS 2014-2015

Cette brochure sur les modalités de suivi et de pilotage du Pacte territorial pour l'insertion et l'emploi dans le Morbihan vient compléter de manière concrète les engagements décrits dans le document :



Elle précise les actions (non exhaustives) à mettre en œuvre en 2014-2015. Une version réactualisée sera éditée chaque année.

## Modalités de suivi et de pilotage des 6 orientations et déclinaisons d'actions 2014-2015

### SOMMAIRE

		Page
Orientation 1	Agir ensemble pour l'accompagnement des publics les plus vulnérables	6
Orientation 2	Maintenir, développer et diversifier les opportunités de mises en situation de travail	8
Orientation 3	Améliorer l'accès à la formation professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi	10
Orientation 4	Mieux articuler la santé et le social pour une continuité des parcours	12
Orientation 5	Développer la participation des personnes en situation de pauvreté et favoriser l'engagement citoyen	14
Orientation 6	Renforcer la coopération des acteurs locaux au plus près du besoin des personnes	16

## Orientation 1 Agir ensemble pour l'accompagnement des publics les plus vulnérables

Axe 1 Poursuivre la logique de décloisonnement des interventions (Emploi, social, logement...) et simplifier l'accès aux droits.		
Actions à conduire	Binôme en charge du pilotage	Partenaires associés
Suivre ensemble sur le territoire départemental, la mise en œuvre du plan de lutte contre la pauvreté	<p align="center"><b>Département (DGISS) et Etat (DDCS)</b></p> <p>dans le cadre du comité de suivi du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion</p>	<p align="center">Etat (DIRECCTE), Pôle emploi CAF MSA CPAM UDCCAS Région Bretagne</p>
Partager les données dont disposent les partenaires pour renforcer une vision commune des actions à conduire prioritairement en matière de lutte contre la pauvreté et d'inclusion.		
Travailler conjointement à la mise en œuvre de solutions plus intégrées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans le domaine de l'accès aux droits,</li> <li>- de l'hébergement et du logement,</li> <li>- de l'accompagnement vers l'emploi ...</li> </ul>		
Soutenir et en diffuser ensemble les bonnes pratiques et les initiatives allant dans le sens du décloisonnement et d'une meilleure lisibilité des interventions pour les personnes visées.		
Organiser l'accès aux droits sociaux, uniformément sur le territoire départemental.		
Renforcer les coopérations dans le champ du logement et de l'hébergement pour une approche plus préventive.		
Rapprocher les cadres de délivrance des aides financières et organiser leurs articulations.		

Axe 2 Renforcer la capacité du « référent unique » à mobiliser l'ensemble des ressources disponibles au profit des personnes qu'il accompagne et indépendamment de son institution d'appartenance.		
Actions à conduire	Binôme en charge du pilotage	Partenaires associés
Renforcer l'interconnaissance et le partage d'information entre les référents issus d'institutions diverses.	<p align="center"><b>Département (DGISS) et Etat (DDCS)</b></p> <p>dans le cadre du comité de suivi du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion</p>	<p align="center">Pôle emploi, Missions locales, organismes conventionnés... sur les offres de service respectives Etat (DIRECCTE), UDCCAS, Région Bretagne  Organismes conventionnés</p>
Promouvoir des « pools d'expertises » pluridisciplinaires composé de l'ensemble des partenaires d'un territoire.		
Offrir des possibilités de formations communes aux professionnels susceptibles d'agir ensemble (professionnalisation sur des thèmes communs déjà amorcée par le département et la Région).		
Travailler à l'élaboration de référentiels d'accompagnement partagés.		
Permettre l'évaluation de parcours faisant intervenir plusieurs opérateurs et partager les résultats.		
Soutenir la mise en œuvre de solutions techniques d'informations mutualisées.		

## Les actions à relier à cette orientation au titre des années 2014-2015

- Participation au comité de pilotage régional du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion
- Mise en place de l'accompagnement global avec pôle emploi (Déploiement progressif de l'organisation retenue sur les territoires d'ici fin 2014)
- Elaboration d'un guide de ressources sociales adapté à chaque territoire partagé (dans un premier temps département - Pôle emploi).  
A l'étude pour 2015 : un partage plus large de ce guide de ressources via une solution extranet)
- Promotion des usages entre professionnels et personnes accompagnées des différents dossiers dématérialisés :
  - Caf : caf.fr, Caf Pro
  - MSA : msa.fr
  - Pôle emploi : pole-emploi.fr : DUDE
  - département : SOLIS
- Développement d'un réseau de « référents uniques » chargés de l'accompagnement social et professionnel des publics les plus en difficultés (et reconnus par le bénéficiaire comme légitimes pour l'accompagner)
- Soutenir les projets visant à la mise en œuvre des étapes constitutives des parcours (identification du besoin, levée des freins sociaux et des freins professionnels) et à la coordination de ces parcours

## Orientation 2 Maintenir, développer et diversifier les opportunités de mise en situation de travail

### Axe 1 Trouver un nouvel équilibre entre financeurs de l'IAE, permettant le maintien et le renforcement des opportunités diversifiées de mises en situation de travail au profit des personnes les plus défavorisées.

Actions à conduire	Binôme en charge du pilotage	Partenaires associés
Accompagner l'évolution du financement des structures de l'IAE, et leur mutation, dans le cadre d'une coopération accrue entre financeurs. La Convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) signée entre l'État et le département décrivant cet équilibre.	<b>Etat (DIRECCTE) et département (DGISS-Insertion)</b>	Pôle emploi, Mission locales, Têtes de réseaux de l'IAE Région Bretagne EPCI
Renforcer la territorialisation des objectifs de la CAOM et leur partage par l'ensemble des prescripteurs et notamment Pôle emploi.	Dans le cadre du CDIAE et du CDIAE restreint	

### Axe 2 Soutenir les acteurs de l'IAE et rechercher l'amélioration des parcours.

Actions à conduire	Binôme en charge du pilotage	Partenaires associés
Organiser sur chaque territoire des temps partagés d'observation de la qualité des parcours avec les acteurs de l'IAE et Pôle emploi, pour faciliter les passerelles entre les structures (dans le cadre des CTA) : - partager le diagnostic des publics prioritaires du territoire - anticiper les besoins de recrutement des structures de l'IAE pour assurer le repérage de bénéficiaires potentiels ;	<b>Etat (DIRECCTE) et Département (DGISS-Insertion)</b>  Dans le cadre du CDIAE et du CDIAE restreint	Membres du CDIAE (Pôle emploi, têtes de réseau de l'IAE...) Région Bretagne
Aider les structures à améliorer la qualité de leur offre d'insertion en : - identifiant les bonnes pratiques et en invitant à un suivi global des parcours d'insertion, au-delà de la seule mise en situation de travail ; - soutenant la capacité de développement d'actions d'interface avec les employeurs et les acteurs du monde économique (développement des périodes d'immersion en emploi ordinaires ; systématisation de l'attestation d'expérience permettant au salarié de valoriser ses apprentissages) ; - testant des coopérations nouvelles entre les structures d'insertion par l'activité économique, les organismes de formation et les organismes paritaires collecteurs des « fonds formation » (OPCA).		

### Axe 3 Développer de nouvelles opportunités de rapprochement de l'entreprise.

Actions à conduire	Binôme en charge du pilotage	Partenaires associés
Soutenir le développement de la clause d'insertion.	<b>Etat (DIRECCTE) et département (DGISS-Insertion)</b>	Etat, département, EPCI
Expérimenter de nouvelles solutions de mise en situation (travail à l'heure, parrainage, périodes de mise en situation professionnelle...)		

## Les actions à relier à cette orientation au titre des années 2014-2015

- Mise en place d'une conférence des financeurs de l'IAE (Etat / départements / FSE) au niveau régional.
- Sécurisation des financements des chantiers d'insertion compte tenu de l'incertitude des règles applicables en matière de FSE.
- Soutien à la mutualisation de la réponse formation entre structures de l'IAE, en lien avec la Région.
- Association des professionnels de l'IAE aux actions de professionnalisation des référents de parcours.
- Observation de l'ensemble des démarches « clauses d'insertion » et de leur impact sur les parcours d'insertion pour une évaluation homogène et pour favoriser les synergies sur l'ensemble du territoire morbihannais.
- Développement de réseaux de parrainage.
- Expérimentation du « travail à l'heure » pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de reprendre contact avec une activité (en amont ou pas d'une étape IAE).

## Orientation 3 Améliorer l'accès à la formation professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi

### Axe 1 Poursuivre l'intégration de la démarche formation dans les parcours d'insertion.

Actions à conduire	Binôme en charge du pilotage	Partenaires associés
Rendre accessible l'ensemble de l'offre de formation initiée par la Région (et par Pôle emploi), en lien avec les Maisons de la formation professionnelle (MFP) ;	<b>Région Bretagne et département (Insertion)</b>  Dans le cadre du comité de pilotage de la convention d'accès à la formation des personnes les plus en difficultés : Région Bretagne et les 4 départements bretons	Pôle emploi (Dans le cadre d'un comité technique départemental)  Organismes de formation
Partager des données sur l'entrée en formation des publics éloignés de l'emploi ;		
Consolider les outils à destination des professionnels de l'insertion et en les associant aux actions de professionnalisations des partenaires du réseau des MFP sur les territoires ;		
Permettre aux organismes de formation de mieux connaître les politiques d'insertion.		

### Axe 2 Coupler l'accès à la formation avec les parcours d'insertion par l'activité économique.

Actions à conduire	Binôme en charge du pilotage	Partenaires associés
Accompagner les structures de l'IAE à mutualiser les besoins de formation de leurs salariés en insertion et à construire les passerelles vers des qualifications recherchées par les entreprises.	<b>Région Bretagne et département (Insertion)</b>	Etat (DIRECCTE), Pôle emploi, organismes conventionnés IAE dans le cadre du CDIAE

### Axe 3 Construire des réponses de formation collectives adaptées aux publics en parcours d'insertion.

Pistes d'actions à conduire	Binôme en charge du pilotage	Partenaires associés
Construire et promouvoir des réponses de formation collectives adaptées pour décloisonner formation et insertion	<b>Région Bretagne et département (Insertion)</b>	OPCA, Etat (DIRECCTE)
Faciliter notamment les cofinancements d'actions collectives « insertion-formation », (le cas échéant en coordonnant les modalités de ces cofinancements).		



## Les actions à relier à cette orientation au titre des années 2014-2015

- Renouvellement de la convention entre la Région et le département pour l'adapter aux publics ciblés par le PTIE dans le nouveau contexte dessiné par la réforme de la formation professionnelle ;
- Contribution à l'évaluation des besoins et à la construction des réponses, notamment sous la forme d'ATE (Action territoriales expérimentales) mobilisables dans les parcours d'insertion, et pouvant faire l'objet de cofinancements ;
- Faciliter la mise en œuvre du service public régional d'orientation au profit des publics les plus en difficulté ;
- Participer à la réflexion régionale sur l'évolution du Dispositif régional d'insertion professionnelle (DRIP) pour apporter l'expertise du département sur les besoins en orientation de certains publics (bénéficiaires du rSa...).

## Orientation 4 Mieux articuler la santé et le social pour une continuité des parcours

Axe 1 Faciliter l'accès à la couverture sociale et l'accès aux soins.		
Pistes d'actions à conduire	Binôme en charge du pilotage	Partenaires associés
Se doter d'éléments d'état des lieux partagés et territorialisés sur les problématiques d'accès au droit et au soin afin de cartographier les réponses existantes ainsi que les « zones blanches ».	<p><b>ARS et département</b></p> <p>dans le cadre du comité de suivi départemental du PRAPS</p>	<p>DDCS EPSM CAF MDA CARSAT CPAM, MSA FNARS IREPS EPCI, communes, UDCCAS</p>
Sensibiliser et de former les professionnels en charge de l'accompagnement pour leur permettre de mieux connaître les droits qui évoluent beaucoup, d'orienter opportunément vers une consultation (infirmière ou médecin) ou de proposer des « bilans santé ».		
Penser des réponses spécifiques pour lever les difficultés concrètes de déplacement et les difficultés liées à l'isolement et au « refus de soin ».		

Axe 2 Veiller à une meilleure articulation des prises en charges au titre du sanitaire et du social pour prévenir les ruptures de parcours		
Pistes d'actions à conduire	Binôme en charge du pilotage	Partenaires associés
Structurer la coopération avec les établissements de santé mentale (EPSM) pour prévenir les ruptures de parcours.	<p><b>ARS et département</b></p> <p>Dans le cadre du comité de suivi départemental du PRAPS</p>	<p>EPSM, groupes d'entraide mutuelle - GEM, collectivités locales</p>
Soutenir le travail en réseau et la professionnalisation des travailleurs sociaux sur les thématiques « addictions » et « santé mentale ».		

## Les actions à relier à cette orientation au titre des années 2014-2015

- Déclinaison du PRAPS au niveau départemental :
  - Repérage de l'ensemble des actions concourant à la santé des publics précaires dans le cadre d'un comité technique « Santé-précarité », en s'appuyant notamment sur :
    - les états des lieux réalisés par les Contrats locaux de santé (CLS) ;
    - les observations de la CPAM et de la MSA ;
    - l'observatoire santé de la FNARS-Bretagne qui a l'objectif de recueillir des données qualitatives et quantitatives auprès des adhérents afin d'avoir une vision plus fine des publics hébergés ;
    - les interventions des infirmières du service d'action de santé du département ;
    - le recensement des outils mobilisés localement par les collectivités ;
    - l'organisation territoriale des services hospitaliers et de médecine ambulatoire, en particulier en analysant l'offre de service de premier recours (Permanence d'accès aux soins de santé - PASS, lits halte soins de santé - LHSS).
  - Partage de cet état des lieux avec tous les professionnels intervenant auprès des publics précaires.
- Consolidation de réponses de premier niveau pour l'accès à la santé des publics précaires :
  - Organisation de « consultations infirmières » s'appuyant sur les ressources du service départemental d'actions de santé complété par un travail en réseaux avec les professionnels de santé du territoire ;
  - Appui sur les actions collectives et notamment sur les ateliers multi-activités, supports privilégiés pour amorcer une prise en charge de sa santé.
- Soutien à l'organisation de réseaux locaux pour faciliter une prise en charge coordonnée des problématiques de santé mentale :
  - Protocole de coopération en cours d'élaboration avec l'EPSM de St Avé prévoyant notamment l'organisation de la concertation entre les professionnels du soin et de l'action sociale ;
  - Sécurisation de la concertation entre professionnels autour des « cas complexes », en lien avec la Maison départementale de l'autonomie ;
  - Soutien à l'émergence de conseils locaux de santé mentale.
- Développement de méthode d'accompagnement reposant sur une prise en charge globale des personnes freinées dans leurs parcours d'insertion par des problèmes d'addiction (expérimentation depuis 2013 avec Douar Nevez d'un poste de référent en charge à la fois de l'insertion professionnelle et de la lutte contre l'addiction).

## Orientation 5 Développer la participation des personnes concernées par les parcours d'insertion et favoriser l'engagement citoyen

### Axe 1 Renforcer la contribution des bénéficiaires de la politique insertion-emploi à son élaboration et à son évaluation

Actions à conduire	Binôme en charge du pilotage	Partenaires associés
<p><b>Associer les participants aux comités de pilotage des actions d'insertion qui sont par définition, des instances d'évaluation</b> (la réforme du secteur de l'IAE et l'entrée dans une nouvelle période de programmation du FSE peuvent constituer des opportunités pour retravailler cet aspect en lien avec les autres financeurs et les "têtes de réseau" (Coraace, Fnars, réseau "chantiers école").</p>	<p><b>Département (insertion / action sociale)</b></p>	<p>Personnes bénéficiaires des actions dans le cadre du conseil consultatif rSa</p>

### Axe 2 Intégrer la dimension participative dans les pratiques professionnelles

Actions à conduire	Binôme en charge du pilotage	Partenaires associés
<p><b>Permettre aux professionnels de développer de nouvelles pratiques privilégiant le « côte à côte » plutôt que le "face à face"</b> (qui tend à placer le professionnel dans le rôle de l'expert et la personne accompagnée dans le rôle de l'assisté).</p>	<p><b>Département (insertion / action sociale)</b></p>	<p>Personnes bénéficiaires des actions dans le cadre du conseil consultatif rSa et du conseil consultatif régional des personnes accueillies (FNARS)</p> <p>Associations caritatives : ATD, Emmaüs...</p>

### Axe 3 Offrir des opportunités concrètes d'engagements solidaires à nos concitoyens

Actions à conduire	Binôme en charge du pilotage	Partenaires associés
<p><b>Soutenir l'émergence de groupes d'élus référents-insertion</b> (la question du lien social concerne au premier chef les élus locaux, régulièrement interpellés sur les difficultés sociales et/ou d'accès à l'emploi de leurs administrés et souvent démunis.) <b>et promouvoir des modalités simples d'entraide et de solidarité de proximité</b></p>	<p><b>Département (insertion / action sociale)</b></p>	<p>UDCCAS, EPCI, communes</p>

## Les actions à relier à cette orientation au titre des années 2014 – 2015

- Intégration de la participation dans les conventions à intervenir avec les organismes participant à l'offre d'insertion (associations des participants aux comités de suivi et de pilotage).
- Développement des modalités collectives d'accompagnement (mutualisation de l'ensemble des réponses existantes, formation des professionnels de l'insertion à l'animation d'ateliers collectifs ...).
- Promotion de méthodes d'accompagnement qui induisent un changement de posture (co-animation de groupes d'usagers avec "un bénéficiaire", approches collectives, discussions ouvertes de type "café solidarité" ...) par la formation d'un réseau d'animateurs et le développement d'échanges de pratiques avec des associations qui disposent d'un savoir-faire dans le domaine (ex : ATD quart-monde ; Groupes d'entraide mutuelle - GEM...).
- Expérimentation d'un réseau d'élus référents-insertion (en s'inspirant d'une expérience d'élus « référents addiction », déjà conduite dans le Morbihan).
- Développement du recours aux solutions de l'économie collaborative en renforçant leur connaissance par les personnes accompagnées (jardins partagés, covoiturage, mise en commun d'outils et/ou de services ...). Travail en cours dans le cadre du conseil consultatif rSa.

## Orientation 6 Renforcer la coopération des acteurs locaux, au plus près du besoin des personnes

### Axe 1 Améliorer le diagnostic partagé par une observation territoriale organisée.

Actions à conduire	Binôme en charge du pilotage	Partenaires associés
<p><b>Mieux intégrer les différentes démarches d'observation sociale pour renforcer notre capacité à agir conjointement:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Portrait social des territoires bretons » réalisé par l'INSEE dans le cadre de la mise en œuvre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté (observation multidimensionnelle<sup>1</sup> des « fragilités sociales » - qui se prolonge dans le cadre d'un comité régional pour favoriser la mise en commun des données disponibles et des études réalisées et repérer les éventuels besoins de données complémentaires).</li> <li>- « portraits sociaux de territoires »<sup>2</sup> réalisés par le département ;</li> <li>- analyses des besoins sociaux produits par les CCAS,</li> <li>- études et inventaires de la CAF (notamment en matière de garde d'enfants),</li> <li>- observations locales produites par les agglomérations en matière de développement économique, de déplacements ou de logement, par les maisons de l'emploi (mobilité, GTEC, besoins des entreprises...),</li> <li>- les « zooms territoriaux » relatifs à la situation de l'emploi.</li> </ul>	département/ DRJCS	UDCCAS, communes, EPCI DDCS (SIAO) Pôle emploi CPAM, MSA, CAF

### Axe 2 Se mettre en situation d'agir ensemble localement et en complémentarité sur quelques leviers d'amélioration concrètes de l'environnement des familles les plus exposées au risque de pauvreté.

Actions à conduire	Binôme en charge du pilotage	Partenaires associés
<p><b>Pour l'accès aux droits sociaux :</b> Repenser, prioritairement avec les CCAS et/ou les EPCI <u>l'organisation de l'accès aux droits</u> sur les différentes parties du territoire morbihannais.</p>	département / DDCS	CAF, UDCCAS, EPCI, Réseaux associatifs
<p><b>Pour l'accès et le maintien dans le logement</b> Mener une démarche territoriale de coordination des acteurs institutionnels et des intervenants locaux susceptible d'apporter une véritable plus-value dans l'organisation des réponses et d'éviter les situations de ruptures et le non recours.</p>	département / CAF	Membres de la commission départementale d'accueil du jeune enfant
<p><b>Organiser le soutien aux modes de garde et à la parentalité</b> à partir d'un état des lieux intégré dans les portraits de territoires (Combien de jeunes parents d'enfants de moins de 3 ans ? Combien de mono-parents...).</p>	département	EPCI, Maisons de l'emploi
<p><b>Construire des «réponses mobilité» adaptées au territoire et aux problématiques des personnes en insertion.</b></p>	département / Missions locales	Membres associés aux plateformes partenariales pour l'insertion des jeunes

<sup>1</sup> Taux de pauvreté, chômage, niveau de vie médian, part des ouvriers et employés ...

<sup>2</sup> Élaborés avec l'appui de la Direction des territoires

## Les actions à relier à cette orientation au titre des années 2014-2015

### Organisation de déclinaisons du Pacte territorial d'insertion articulées avec des initiatives locales

- Soutien aux projets visant à améliorer la coordination et l'animation de l'offre d'insertion. (Une première opportunité de déclinaison apparaît avec la fin du PLIE du Pays de Lorient qui impliquait jusqu'à présent les collectivités « Lorient Agglomération » et « la Communauté de communes Blavet Bellevue Océan ».)

### Promotion des approches pluridisciplinaires sur les territoires :

- **En matière de logement :**
  - en s'appuyant sur les CCAS, les associations et les réseaux de vie pour améliorer le repérage précoce des personnes en difficultés d'accès ou de maintien dans le logement ;
  - en étendant le recours à l'intermédiation locative ;
  - en prenant en compte, dès l'origine d'une demande d'aide liée au logement, tous les aspects de la prévention (volet social, juridique, recherche de logement) afin d'intervenir en adéquation avec la situation des personnes ;
  - en s'appuyant sur les EPCI et les communes en charge de l'accueil des gens du voyage pour mener une action concertée pour l'inclusion.
- **En matière d'accès aux droits :**
  - en repérant conjointement (DDCS, la Caf, la MSA, la CPAM, l'UDCCAS) des problématiques d'accès aux droits et constructions de réponses territorialisées en prenant en compte
    - d'une part les différences entre territoires ruraux et urbains ;
    - d'autre part les moments de la vie (séparation, veuvage, décohabitation, perte d'un emploi...) qui appellent des réponses spécifiques ;
  - en organisant l'information et/ou la formation de tous les « primo accueillants » afin de permettre à toutes les personnes qui s'adressent à « un guichet », quel qu'il soit, de disposer d'une information utile (éviter le renvoi d'un guichet à un autre) ... en s'appuyant notamment sur les ressources numériques.
- **En matière de soutien aux modes de garde :**
  - en sensibilisant les communes et les crèches à l'accueil des enfants issus des familles défavorisées à partir d'un diagnostic partagé avec la Caf ;
  - en initiant (sur Vannes) un projet visant à intégrer une solution de garde d'enfants (heures de crèches) au parcours d'insertion de parents isolés (partenariat Caf, département, contrat de ville).
- **En matière de mobilité :**
  - en réalisant un inventaire des moyens existants sur un territoire (EPCI) et les possibilités de mutualisation des parcs de véhicules
  - en promouvant des solutions alternatives à la voiture (notamment dans le cadre d'ateliers mobilité à organiser en lien avec les EPCI).
- **En matière d'insertion des jeunes qui cumulent les vulnérabilités**
  - en approfondissant des modalités partenariales, avec les missions locales, pour renforcer la notion de « parcours intégrés » et développer une offre d'insertion adaptée.